

4 FRIENDS
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 8 000 €
SIEGE SOCIAL : 4 FRIENDS
DOMICILIATION CHEZ ABCLIV
9 RUE PARROT
75012 PARIS

RCS PARIS N°941 988 073

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE
EN DATE DU 10 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Et le dix novembre,
A 18 heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale, dans les bureaux de la société d'Avocats sis 16, rue Moreau 75012 PARIS, sur convocation faite par la présidence.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Raphael CASTILHO préside la séance en qualité de président.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 8 000 actions sur les 8 000 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- La feuille de présence à l'assemblée,
- Les copies des lettres de convocation,
- Le rapport de la présidence,
- Les statuts sociaux,
- Le texte des résolutions proposées.

Puis la présidence déclare que son rapport et le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La présidence rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités

Enfin la présidence déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la présidence met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence, décide de transférer le siège social de la société 4 FRIENDS, domiciliée Chez ABCLIV 9 rue Parrot 75012 PARIS au 11 rue Montmartre 75001 PARIS, à compter du 10 novembre 2025.

En conséquence, l'article 6 des statuts est modifié comme suit :

"ARTICLE 6 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 11 rue Montmartre 75001 PARIS"

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Monsieur Raphael CASTILHO

